

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

www.accvm.ca

### L'ACCVM félicite le gouvernement de renforcer les régimes d'épargne-retraite

*Des réformes rigoureuses avec un budget équilibré relanceront les investissements et la croissance*

(Montréal) Mardi 21 avril 2015 – Au nom des [147 sociétés de courtage en valeurs mobilières membres](#) de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM), Ian Russell, président et chef de la direction de l'ACCVM, a fermement soutenu les mesures annoncées dans le budget fédéral d'aujourd'hui qui renforcent les régimes d'épargne-retraite au Canada, notamment une augmentation du plafond annuel des cotisations aux comptes d'épargne libres d'impôt (CELI) et une diminution importante du retrait minimum obligatoire annuel aux fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR). « L'ensemble de ces mesures constitue l'approche la plus rentable pour renforcer les régimes d'épargne-retraite de tous les Canadiens », a déclaré M. Russell.

« La décision du gouvernement d'augmenter le plafond annuel des cotisations aux CELI de 5 500 \$ à 10 000 \$ est une mesure importante pour aider tous les Canadiens à épargner en vue de la retraite, particulièrement les personnes âgées et ceux ayant de plus faibles revenus. L'ACCVM a recommandé une augmentation dans son [mémoire prébudgétaire](#) parce que nous croyons que les CELI peuvent jouer un rôle important pour combler la lacune des régimes d'épargne-retraite des Canadiens qui s'approchent de la retraite », a déclaré M. Russell. « Les statistiques montrent que 71 % des Canadiens qui cotisent au maximum à leur CELI sont âgés de plus de 55 ans ». Selon M. Russell, les personnes âgées profiteront de l'augmentation du plafond des cotisations, car une fois passé l'âge de 71 ans, elles n'ont plus le droit de cotiser à un REER. Les CELI constituent alors l'instrument financier idéal pour épargner.

M. Russell a souligné d'autres avantages du relèvement du plafond des cotisations aux CELI pour les investissements et la croissance : « L'accroissement de l'épargne servira aux investissements privés et publics dans tout le pays en fournissant les capitaux indispensables au développement des entreprises, à la création d'emploi et à la croissance économique. L'augmentation des recettes fiscales compensera les coûts de l'augmentation du plafond des cotisations au CELI. »

L'ACCVM propose depuis longtemps l'élimination du retrait minimum obligatoire du FERR. C'est pourquoi l'ACCVM se félicite de l'adoption de changements à ces règles dans le budget d'aujourd'hui « Avec l'augmentation de l'espérance de vie, ces changements aux règles

permettront aux Canadiens d’avoir plus de marge de manœuvre pour mieux gérer leur FERR », a déclaré M. Russell.

Et M. Russell de conclure : « Les mesures fiscales annoncées aujourd’hui sont conçues pour équilibrer globalement le budget. L’engagement du gouvernement à équilibrer son budget stimulera la confiance. Des finances publiques solides sont un gage de taux d’imposition stables et concurrentiels, elles renforcent le dollar, augmentent les investissements étrangers au pays et encouragent les entreprises canadiennes à dépenser davantage ».

## **L’ACCVM – Représentant les professionnels en placement au Canada**

L’Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l’association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle défend la position du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur pour le compte de ses [147 membres qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l’OCRCVM](#) exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Ces sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux, car elles sont responsables de la majeure partie des services-conseils en finance, du commerce des valeurs mobilières et des activités de prise ferme sur les marchés publics et privés dont profitent les gouvernements et les sociétés. L’ACCVM est le chef de file du secteur canadien des valeurs mobilières et elle s’est engagée à mettre en place un secteur des valeurs mobilières dynamique et prospère soutenu par des marchés des capitaux solides et efficaces.

Le mémoire prébudgétaire de l’ACCVM est disponible [ici](#) et il comprend les recommandations de l’ACCVM sur les CELI, l’équilibre du budget, et les FERR.

Pour plus d’information, consultez le site [accvm.ca](http://accvm.ca).

- 30 -

### **Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec :**

Michael Gotzamanis

Responsable des communications

Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM)

416 320-6920 – cellulaire

[mgotzamanis@iiac.ca](mailto:mgotzamanis@iiac.ca)